



VOS REF.

NOS REF. TER-ART-2019-38492-CAS-133561-D6M5X4

INTERLOCUTEUR Maïlys CHAUVIN

TÉLÉPHONE 04 27 86 27 47

MAIL rte-cdi-lyon-scet-urbanisme@rte-france.com

**DDT de l'ISERE**  
**17, boulevard Joseph Vallier**  
**BP 45**  
**38040 GRENOBLE cedex 9**

A l'attention de Mme Alexandra AUMELAS

OBJET Avis projet d'arrêt – PLU de SINARD

Lyon, le 04/02/2019

Madame,

Nous accusons réception du dossier du projet de **PLU de la commune de SINARD**, transmis pour avis le 28/01/2019 par votre service.

Nous vous rappelons que, sur le territoire couvert par ce document d'urbanisme sont implantés des ouvrages du réseau public de transport d'électricité.

Il s'agit de :

**Lignes 2 x 225kV MONTEYNARD - SINARD 1 et 2**

**Lignes 2 x 225kV MONTEYNARD - SINARD 3 et 4**

**Ligne 225kV CHAMPAGNIER - SINARD 1**

**Ligne 225kV CHAMPAGNIER - GRISOLLES 1**

**Ligne 225kV CHAMPAGNIER - SERRE-PONCON 1**

**Poste 225kV de SINARD**

Vous trouverez ci-joint une carte sur laquelle a été reporté le tracé des lignes électriques et des postes de transformation existants.

Nous vous informons que vous pouvez désormais télécharger librement et gratuitement sur le portail de l'Open Data RTE (<https://opendata.rte-france.com>) le tracé de nos ouvrages au format SIG.

Après étude de ce dossier, RTE attire l'attention sur les éléments suivants :

**Centre développement & ingénierie  
de Lyon**

Service Concertation Environnement Tiers

1, rue Crépet

69007 LYON

TEL : 04.27.86.26.01



[www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)



Les lignes électriques haute tension précitées traversent les zones A et N de la commune.

## **1/ Report des servitudes I4**

### 1.1. Le plan des servitudes

Après étude du plan de servitudes, nous constatons que les ouvrages électriques cités ci-dessus sont bien représentés.

### 1.2. La liste des servitudes

Dans le cadre de notre réponse à avis lors du porter à connaissance, en date du 10/03/2016, nous vous demandons d'indiquer dans la liste existante le nom de nos ouvrages.

Ces remarques ont été prises en compte dans le dossier de PLU.

## **2/ Règlement**

Pas de remarques.

## **3/ Incompatibilité avec les Espaces Boisés Classés**

Pas de remarques.

Nous vous précisons à cet égard qu'il est important que nous puissions être consultés pour toute demande d'autorisation d'urbanisme, afin que nous nous assurions de la compatibilité des projets de construction avec la présence de nos ouvrages, au regard des prescriptions fixées par l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

Le service en charge de ces questions est :

**RTE**  
**Groupe Maintenance Réseaux DAUPHINE**  
**73, rue du Progrès**  
**38176 SEYSSINET-PARISSET**

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération très distinguée.

**La Chef du Service**  
**Concertation Environnement Tiers,**

**Marie SEGALA**